

AIT numérique (Apprentissage Intégré au Travail)

Guide du programme pour les étudiants

Financé par le Programme de stages pratiques pour étudiants (PSPÉ) du gouvernement du Canada.

Canada 

Clause de non-responsabilité : Le présent document est censé contenir des informations correctes; cependant, le CTIC ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, et n'assume aucune responsabilité légale quant à l'exactitude, à l'exhaustivité ou à l'utilité des informations ou des processus décrits. En cas de divergence entre le présent document et le contrat, le contrat prévaudra.

Contenu

À propos du CTIC	3
Qu'est-ce que l'AIT numérique?.....	3
Suis-je admissible?.....	3
Quels sont les documents dont j'ai besoin?	4
Comment poser ma candidature?	4
Comment remplir une recommandation de l'étudiant?.....	5
Que se passe-t-il si la demande est approuvée?.....	5
Quelles sont mes responsabilités?	5
Quelles sont les responsabilités de mon employeur?	6
Que faire si mon employeur ne me paie pas régulièrement et/ou à temps?.....	6
Le programme de subventions de l'AIT numérique rémunère-t-il directement les étudiants?	6
Connaître vos droits en matière d'emploi	6

Veuillez noter que les informations suivantes peuvent NE PAS être exhaustives.
L'admissibilité au programme ne peut être déterminée qu'à l'issue du processus d'examen des candidatures.
Le CTIC se réserve le droit de modifier les critères d'admissibilité à sa discrétion.

À propos du CTIC

Le Conseil des technologies de l'information et des communications (CTIC) est un centre d'expertise national à but non lucratif dont la mission est de renforcer l'avantage numérique du Canada dans l'économie mondiale. Notre objectif est de veiller à ce que la technologie soit utilisée pour stimuler la croissance économique et l'innovation, et que la main-d'œuvre canadienne demeure concurrentielle à l'échelle mondiale.

Apprenez-en davantage sur nous en consultant notre [site web](#), et explorez nos programmes de recherche et de promotion des talents. Restez en contact avec nous sur [LinkedIn](#) et [Facebook](#).

Qu'est-ce que l'AIT numérique?

AIT numérique signifie Apprentissage intégré au travail numérique - le programme national du CTIC visant à former des talents pour les secteurs émergents des TIC, à soutenir les entreprises et à développer l'adoption du numérique au Canada.

L'AIT numérique est financé par le Programme de stages pratiques pour étudiants (PSPÉ) du gouvernement du Canada. Le CTIC est l'une des premières organisations à offrir ce programme.

Voici quelques points clés concernant l'AIT numérique :

- L'AIT numérique aide les employeurs à développer leur entreprise en leur offrant des subventions salariales pour l'embauche d'étudiants de l'enseignement supérieur.
- Les étudiants acquièrent une expérience de travail significative et un apprentissage par l'expérience.
- Les employeurs agréés reçoivent des subventions salariales lorsqu'ils embauchent et rémunèrent des étudiants pour une opportunité d'AIT significative.

Les montants des subventions sont les suivants :

Les employeurs peuvent recevoir une subvention salariale pouvant atteindre 50 % du salaire de l'étudiant, jusqu'à concurrence de 5 000 \$.

L'apprentissage en ligne de l'AIT

Le CTIC offre aux étudiants participant au programme AIT numérique un accès gratuit à des cours en ligne autodirigés, offerts par la Cisco Networking Academy, dans des domaines

numériques en forte demande. Ces formations sont conçues pour compléter leur expérience de stage en milieu de travail, les aidant à renforcer leur confiance et leur préparation à l'emploi dans un environnement de travail axé sur la technologie.

Pour plus d'informations sur les dates clés et les critères d'admissibilité, consultez [L'apprentissage en ligne de l'AIT](#). Pour vous inscrire, les étudiants peuvent [s'enregistrer ici](#).

Suis-je admissible?

Remarque : l'admissibilité au programme peut UNIQUEMENT être déterminée par le processus d'examen des demandes. Le CTIC se réserve le droit de modifier les critères d'admissibilité à sa discrétion.

Les conditions suivantes doivent être remplies :

- Vous devez être citoyen canadien, résident permanent ou une personne protégée au sens de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.
- Être inscrit à temps plein ou à temps partiel dans un établissement d'enseignement supérieur accrédité au Canada, et suivre un programme menant à un diplôme ou à un certificat accrédité pour la période de travail.
- Vous participez à un stage d'AIT qui est lié à votre programme d'études postsecondaires. Le stage peut être obligatoire ou facultatif, crédité ou non crédité.
- Vous devez être légalement autorisé à travailler au Canada.

Critères d'exclusion courants :

- Les étudiants étrangers et les étudiants titulaires d'un permis de travail ne sont pas admissibles.
- Les étudiants étant membre de la famille immédiate ou d'un autre employé de l'organisation.
 - La « famille immédiate » comprend le père, la mère, le beau-père, la belle-mère, le frère, la sœur, le conjoint (y compris un conjoint de fait), l'enfant (y compris l'enfant d'un conjoint de fait), l'enfant du conjoint, la pupille, le beau-père, la belle-mère ou un parent résidant en permanence dans la famille de l'employeur.
- Les étudiants occupant un poste de directeur, de responsable, de fondateur, de gestionnaire, d'actionnaire ou de dirigeant de l'employeur d'accueil ou d'une autre entreprise.
- Les étudiants travaillant comme employé permanent de l'employeur d'accueil.
- Les étudiants inscrits à un seul cours d'intérêt général, à un cours autonome ou à un cours de microcrédit ne sont pas admissibles.

De quelles informations ai-je besoin?

- Remplissez un formulaire étudiant (informations personnelles et démographiques).

- Fournissez l'adresse courriel de votre établissement d'enseignement supérieur.
- Indiquez les coordonnées de votre établissement d'enseignement supérieur, par exemple le département, le coordinateur de l'enseignement coopératif ou le registraire, etc.

Une preuve d'inscription valide. Nous acceptons les documents suivants :

- Un relevé de notes officiel / non officiel (par exemple, indiquant les cours suivis jusqu'au trimestre en cours).
- Un historique académique ou un rapport de délibération (par exemple, montrant les progrès de l'étudiant).
- Une lettre de l'école ou du bureau de la coopérative (par exemple, indiquant l'année en cours et le niveau scolaire de l'étudiant).
- Une capture d'écran du portail de l'étudiant (par exemple, montrant le profil de l'étudiant avec son statut d'inscription actuel).
- Une preuve d'inscription (capture d'écran ou document officiel contenant le nom de l'établissement, le nom de l'étudiant, l'année/le niveau du programme et la durée du stage).
 - Il peut s'agir, par exemple, d'un relevé de notes non officiel indiquant que l'étudiant est actuellement en deuxième année d'un programme de quatre ans, ou indiquant l'année et le trimestre où l'étudiant a commencé le programme, ce qui peut être utilisé pour prouver qu'il est inscrit de manière continue.

Ces documents doivent être à jour et contenir le nom complet de l'étudiant, porter le nom/logo/URL/cachet de l'établissement d'enseignement, et couvrir la durée du stage.

Comment poser ma candidature?

Les étudiants ne déposent pas de demande. C'est à l'employeur qu'il incombe de lancer la demande via notre portail en ligne.

Il vous enverra une invitation par courriel de l'adresse suivante : noreply@mail.smapply.net afin que vous puissiez remplir votre partie de la demande.

Une fois l'invitation envoyée, l'étudiant doit se connecter ou créer un compte pour compléter sa partie du dossier de candidature (recommandation).

IMPORTANT : *Les étudiants doivent utiliser la même adresse courriel que celle à laquelle l'invitation a été envoyée lorsqu'ils se connectent ou créent un compte pour compléter leur recommandation de l'étudiant.*

Comment remplir une recommandation de l'étudiant?

Pour remplir le formulaire de recommandation de l'étudiant, veuillez suivre les étapes suivantes :

1. Créez un compte ou connectez-vous à un compte existant en utilisant le lien fourni dans le courriel de recommandation le plus récent envoyé par votre employeur.

Ou cliquez ici pour accéder directement au **Tableau de bord de la recommandation** - <https://ictc-ctic.smapply.ca/rcmdr/> pour accéder à la recommandation envoyée.

2. Une fois connecté, le système permettra à l'étudiant de compléter et d'envoyer le formulaire.
3. Après avoir soumis le formulaire avec succès, l'étudiant recevra un courriel de confirmation de l'adresse courriel suivante : noreply@mail.smapply.net indiquant que la recommandation a été reçue.

Si vous avez des difficultés à vous connecter à votre compte ou si vous avez oublié votre mot de passe, veuillez utiliser le lien suivant :

<https://help.surveymonkey.com/en/surveymonkey/account/password-reset/>.

Que se passe-t-il si la demande est approuvée?

Si la demande est acceptée, votre employeur signera un contrat avec le CTIC. Le programme de subventions salariales de l'AIT numérique est un accord distinct entre le CTIC et l'employeur.

Tout au long de votre stage, il vous sera demandé de remplir les tâches suivantes :

Plan d'apprentissage

Au cours des deux premières semaines du stage, il vous sera demandé, ainsi qu'à votre employeur, d'élaborer conjointement un plan d'apprentissage. Un plan d'apprentissage est un outil de planification et de gestion du processus d'apprentissage. Il est élaboré en collaboration avec l'étudiant et son superviseur direct. Pour plus d'informations, veuillez consulter l'[Aperçu du plan d'apprentissage](#).

Évaluation de mi-parcours

À mi-parcours du stage, votre employeur effectuera une évaluation pour confirmer que votre stage est en bonne voie. Vous recevrez un courriel de l'adresse courriel suivante : noreply@mail.smapply.net avec le lien pour remplir votre partie du formulaire. Ce retour d'information ne sera pas communiqué à votre employeur.

Évaluation finale

Vers la fin de votre stage, vous recevrez à nouveau un courriel de notification de la part de noreply@mail.smapply.net pour remplir un formulaire d'évaluation finale qui fournit des informations sur votre stage, comme l'exige le Programme de stages pratiques pour étudiants du gouvernement du Canada. Avant la fin de votre stage, vous recevrez un courriel contenant le lien vers votre partie du formulaire. Ces informations ne seront pas communiquées à votre employeur.

Quelles sont mes responsabilités?

En tant qu'étudiant, on attend de vous que vous :

- Élaborez un plan d'apprentissage avec l'employeur, qui vous aidera à soutenir votre apprentissage sur le terrain.

- Fassez de votre mieux lors de votre stage et identifiez quand, pourquoi et comment vous obtiendrez ou non les compétences que vous êtes censé acquérir (si c'est le cas, contactez-nous).
- Répondez aux demandes de renseignements et remplissez tous les sondages, évaluations et questionnaires qui vous seront fournis par l'équipe de l'AIT numérique du CTIC.

Quelles sont les responsabilités de mon employeur?

Les responsabilités de l'employeur sont les suivantes :

- S'assurer que vous êtes un candidat qualifié pour le stage à pourvoir et que vous êtes embauché en tant qu'employé de l'entreprise, et **non en tant que contractant**.
- S'assurer que vous soyez payé régulièrement et à temps.
- Une fois embauché, s'assurer de fournir la formation et les compétences adéquates.
- Veiller à ce que vous suiviez un plan d'apprentissage pour acquérir les compétences nécessaires préparatoires à l'emploi.
- Vous fournir des informations pertinentes en matière de santé et de sécurité au travail.
- Travailler avec vous tout au long du stage pour résoudre les problèmes.
- Remplir l'évaluation de mi-parcours et l'évaluation finale.

Le CTIC mène également des enquêtes régulières auprès des étudiants et des employeurs pour s'assurer que toutes les obligations contractuelles soient respectées.

Si votre employeur ne s'acquitte pas des responsabilités susmentionnées, veuillez contacter l'équipe de l'AIT numérique à l'adresse suivante : WIL_Digital@ictc-ctic.ca.

Que se passe-t-il si mon employeur ne me paie pas régulièrement et/ou à temps?

Dans le cadre de sa participation au programme de l'AIT numérique, votre employeur s'est engagé à vous payer régulièrement **et** à temps pour votre travail. Les employeurs ne peuvent recevoir de remboursements de subventions que s'ils ont suivi toutes les étapes du programme, y compris en fournissant une preuve valide de la rémunération, et s'ils ont payé leur étudiant régulièrement et à temps pendant toute la durée du stage. Sans ces documents, le financement ne peut être accordé.

Le programme de subventions de l'AIT numérique rémunère-t-il directement les étudiants?

Non, le programme de l'AIT numérique ne rémunère pas directement les étudiants. Il incombe à l'employeur de payer l'étudiant régulièrement et à temps tout au long de la période du stage. Si une demande est approuvée, l'accord de l'AIT numérique est conclu entre le CTIC et l'employeur. Les subventions ne sont remboursées que pour les salaires déjà versés à l'étudiant après la fin du stage.

Si votre employeur ne vous a pas payé directement et/ou à temps, veuillez vous assurer d'utiliser les formulaires confidentiels destinés aux étudiants dans les formulaires de candidature pour documenter votre expérience. Pour les situations urgentes et/ou actuelles dans lesquelles votre salaire n'a pas été versé, veuillez contacter l'équipe de l'AIT numérique à l'adresse courriel suivante : WIL_Digital@ictc-ctic.ca.

Le programme de subventions salariales de l'AIT numérique est un accord distinct entre le CTIC et l'employeur. Cependant, vos retours d'informations sont essentiels pour nous aider à évaluer la conformité de l'employeur aux conditions du programme.

Connaître vos droits en matière d'emploi :

En tant qu'étudiant, vous avez droit à une expérience professionnelle sûre et significative. Toutes les lois sur l'emploi en vigueur dans votre province ou territoire s'appliquent aux stages de l'AIT.

Voici quelques points importants à garder à l'esprit :

- Vous avez droit à un lieu de travail sûr et respectueux.
- Les employeurs doivent respecter toutes les normes provinciales ou territoriales en matière d'emploi.
- Si vous avez des questions ou des inquiétudes, n'hésitez pas à vous adresser au centre de carrières ou au coordinateur coopératif du programme de votre établissement d'enseignement supérieur.
- Vous pouvez également contacter la Commission des normes de l'équité de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) de votre province pour obtenir des conseils sur vos droits.

Si vous quittez votre stage prématurément ou si vous rencontrez des difficultés à un moment ou à un autre, veuillez contacter notre équipe à l'adresse courriel suivante : WIL_Digital@ictc-ctic.ca.

Des questions ? Contactez-nous à l'adresse courriel suivante : WIL_Digital@ictc-ctic.ca.